

ORDONNANCES ÉDICTÉES PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a édicté, lors de sa séance du 6 juin 2017, les ordonnances nécessaires en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), du Règlement d'urbanisme afin d'autoriser l'installation d'enseignes (01-280, chapitre IV, article 531 (1°), (3°)), et du Règlement sur le respect, le civisme et la propreté (RCA11 22005, article 39), afin de permettre la tenue de l'événement « Fête du Canada » le 30 juin 2017, de 16 h à 20 h, au parc Vinet.

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a édicté, lors de cette même séance, l'ordonnance nécessaire en vertu du Règlement sur les tarifs (RCA16 22015, article 74) visant la réduction totale, pour l'année 2017, des frais d'ouverture de dossier pour l'événement « Relais pour la vie ».

Ces ordonnances sont disponibles pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Montréal, le 15 juin 2017

Pascale Synnott, avocate
Secrétaire d'arrondissement